Exercice :traduisez en arabe les proverbes suivants par une traduction littérale.

 L'acte d'hier périt par l'acte d'aujourd'hui.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui nomme l'un, il exclut l'autre.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Mal exercé, le droit n'a plus de droit.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Point d'obligation sans titre.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Nous contractons pour nous et pour les nôtres.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Les discours ambigus sont contre leur auteur.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Toute société se dissout par la mort.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le débiteur doit rendre autant et non le même.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 L'acheteur évincé peut s'en prendre au vendeur.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui parle au nom d'autrui doit prouver son mandat.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Personne n'est tenu de garder en commun.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Les honneurs dus à l'un ne peuvent nuire à l'autre.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Une faveur n'a lieu que sauf le droit des tiers.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut imputer un tort involontaire.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 L'universalité l'emporte sur chacun.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Ni le plus ni le moins ne change la matière.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 On doit croire un écrit plutôt que la parole.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Il faut dans un contrat que l'un et l'autre parle.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le droit commun n'a pas besoin de la prière.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut disposer d'une chose prêtée.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 L'abus d'un privilège en emporte la perte.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le dépôt n'admet pas de compensation.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le fait contre le droit est tenu pour non fait.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le grand qui vous promet est quitte, mais un homme d'honneur s'acquitte.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut dépouiller un homme s'il est nu.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rien et trop peu son sur la même ligne.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui n'a ne peut, et qui ne peut ne doit.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 De tout extrait il faut se défier.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Alléguer sans prouver, c'est ne rien alléguer.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui sert l'autel a droit de vivre de l'autel.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 La maison pour chacun doit être un sûr asile.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui n'est pas clair, il veut tromper.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rien n'est fait tant qu'il reste à faire.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui peut le plus, il peut le moins.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui compte seul compte deux fois.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui se tait paraît consentir.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rendre pire ce n'est pas rendre.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui ne prévoit pas est en faute.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui trompe sur un point est cru trompeur sur tous.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Trop de précaution est un signe de fraude.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Nouveau contrat vaut mieux que contrat déchiré.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Ce qui nous plut un jour ne peut plus nous déplaire.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Celui qui laisse faire est censé consentir.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le droit soutient le vigilant.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le droit ne soutient pas la fraude.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Un titre nul n'est pas un titre.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 À l'impossible nul n'est tenu.   
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le semblable n'est pas le même.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 S'en prendre au droit d'autrui, c'est ébranler le sien.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne doit pas changer aisément la coutume.   
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)« Page précédente